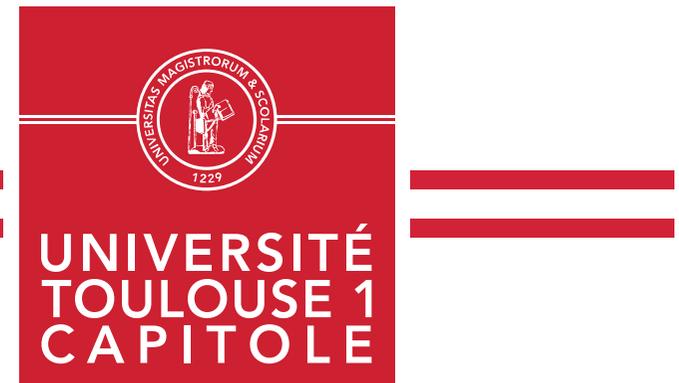


# Réunion de Services restreinte DGS



Mardi 23 juin 2020 – visio

# ORDRE DU JOUR

- Propos introductifs
- Cadrage Rentrée 2020
- Fin de l'état d'urgence
- Journée de Prérentrée des L1



# Propos introductif

- Dernière réunion de l'année
- A compter du 23 juin, tous les agents sont appelés à revenir sur site, sauf justificatifs , une semaine de mise en place est accordée
- Au delà des mesures RH, l'établissement va assouplir un certain nombre de choses:
  - Pour les missions en France et en Europe, mode de fonctionnement normal
  - Pour les missions hors Europe, procédure exceptionnelle passage par DGS/Présidence pour autorisations
  - Pour les réunions : La visioconférence reste le mode recommandé, mais on peut se réunir dans un certain nombre de salles qui seront identifiées et dont les capacités seront affichées en situation de distanciation.

L'intranet de l'université présente les différents modes opératoires des outils de visio, et les avantages et inconvénients respectifs de chacun.

<https://intranet.ut-capitole.fr/outils-numeriques/outils-bureautiques/visioconference-webconference-bbb-rendez-vous-zoom--863509.kjsp?RH=1315984025823>

- BU: Réouverture le 23 juin dans les conditions sanitaires mise en place avec Mme Muriel Monié ( jauge à 300).



# Propos introductifs

Mme Magali Perbost ne relève pas d'affluence, mais fait part du sentiment de contentement des usagers.

Il n'y aura en revanche aucune manifestation organisée d'ici la fin juillet

- Une nuance est apportée sur la tenue des jurys: Les jurys de délibération peuvent se tenir en présentiel, mais les jurys d'admission, de soutenance doivent répondre au mode distanciel.

- Utilisation des ventilateurs dans les bureaux partagés non recommandé : Mme Muriel Monié précise que l'usage des ventilateurs mécaniques en usage interne homogénéise la charge virale, la climatisation ne présente quant à elle aucun risque, puisque régulièrement entretenue.

Les usagers peuvent venir à l'accueil sur rendez vous pour retirer des documents et/ou demander des informations.



# **Cadrage Rentrée universitaire 2020 : Restitution groupe de travail mené par M Stéphane Grégoir**





# Université Toulouse Capitole

## Groupe de Travail

### Rentrée 2020

23 juin 2020



# Calendrier

- semaine du 11 mai :
  - Réunion de lancement, création des groupes
- semaines des 18 et 25 mai :
  - Réunions des groupes de travail et rédaction à l'issue d'une première synthèse très schématique
  - Communication de ces synthèses aux autres groupes
- semaine du 1er juin :
  - Premier document de recommandations rédigés par chaque groupe (poursuite des réunions pour les groupes nécessitant des approfondissements)
- semaine du 8 juin :
  - Réunion du comité de pilotage
  - Rédaction d'une synthèse

# Cadre

- Une organisation qui nous permette de passer une éventuelle fermeture de notre établissement en cas de l'apparition d'un cluster au voisinage des bâtiments de l'université ou dans l'université. Cette éventuelle fermeture serait limitée dans le temps dans la grande majorité des cas.
- Dans l'attente d'un nouveau protocole qui devrait à l'image de ce qui a été mis en place dans les écoles, être plus souple, mise en place des enseignements en présentiel avec port du masque pour les étudiants et enseignants et en limitant le brassage des populations étudiantes autant que faire se peut.
- Afin de prendre en compte la situation des personnes vulnérables ou vivant avec une personne vulnérable ou effrayées de partager un espace confiné plusieurs heures par jour sans distanciation, chaque cours devra offrir a minima un support de cours
- L'organisation des modalités de la mise à disposition de ce support de cours relèvera de la composante .

# Cadre

- Organisations expérimentales possibles au sein des composantes dans un mode hybride préservant un temps d'interaction suffisant pour une durée donnée d'enseignement en présentiel. Un soin particulier sera porté pour leur intégration dans le fonctionnement normal des formations et des scolarités. Approche homogène par formation et attention à l'information transmise aux étudiants
- En cas d'épisode de confinement local d'une durée anticipée de trois semaines, un décalage du calendrier universitaire sera mis en œuvre pour les formations données en présentiel. Ce décalage ne prendra pas en compte les périodes de vacances prévues.
- Selon les organisations mises en œuvre par les composantes, les MCC seront adaptés à la rentrée. Le référentiel le sera aussi.
- Pour les programmes internationaux, levée des incertitudes du côté français

# Actions

Cadre retenu : allocation des ressources en salles sur la base d'un fonctionnement normal (avec un recherche d'une minimisation des déplacements étudiants)

- Extensions d'horaire possibles (plage horaire, jour, étalement du semestre) en cas d'épisode COVID 19
- Poursuite des investissements pour augmenter la capacité et la qualité des connexions internet, de l'accueil d'un nombre important de connexion sur les ressources de l'université
- Réflexion sur la possibilité d'instaurer une forme de contrôle continu
- Actions de communication vers les personnels et les étudiants

# Actions

## Approche homogène par formation:

- Liberté pédagogique dans un cadre raisonnable (organisation, faisabilité, nombre d'outils à maîtriser)
- équipement pour permettre la mise en œuvre des approches retenues, outils de captation, tablette, logiciel
- Usage des infrastructures disponibles (enregistrements, diffusion, stockage)
- Attention portée aux ressources en ligne (abonnement en ligne, stockage, référencement)

# Fin de l'état d'urgence

- L'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adapte le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire

Initialement, son article 3 prévoyait que « Le conseil d'administration ou ... toute instance collégiale disposant d'un pouvoir de décision d'un établissement public ... peut, ... en vue de l'adoption de mesures présentant un caractère d'urgence, déléguer certains de ses pouvoirs, selon le cas, au président-directeur général, au directeur général ou à la personne exerçant des fonctions comparables, nonobstant toute disposition contraire des statuts de cet établissement... Par tout moyen, le titulaire de la délégation rend compte des mesures prises au conseil d'administration, à l'organe délibérant ou à l'instance collégiale. Cette délégation, qui est exécutoire dès son adoption, prend fin au plus tard à l'expiration de la période [d'urgence sanitaire augmentée d'un mois]. »



# Fin de l'état d'urgence

- C'est sur ce fondement qu'ont été adoptées les **délibérations du CA du 23 avril et de la CFVU du 30 déléguant à la présidente le pouvoir de prendre par décision des mesures d'urgence dans les matières suivantes :**

**1°) En ce qui concerne les décisions habituellement prises par le CA :**

- Tarification des droits d'inscription et frais de formation dont la fixation revient à l'établissement ;
- Attribution de bourses et d'aides de toute nature aux étudiants ;
- Prise en charge des frais d'inscription des enseignants-chercheurs et doctorants aux colloques en lien avec l'objet de leurs recherches ainsi que des frais d'adhésion aux organismes organisateurs de ces colloques.

**2°) En ce qui concerne les décisions habituellement prises par la CFVU :**

- Modifications à apporter l'offre de formation ;
- MCC pour l'année universitaire 2020-2021.



# Fin de l'état d'urgence

- La période d'état d'urgence sanitaire ayant été prolongée jusqu'au 10 juillet 2020 inclus par une loi du 11 mai, une ordonnance du 13 mai est venue limiter dans le temps le champ d'application de ces dispositions, qui se justifiaient davantage par le confinement que par l'état d'urgence en lui-même.

**Aussi ces dispositions ne sont-elles désormais applicables que jusqu'au 15 juillet 2020 inclus.**

**Au-delà de cette date, aucune décision ne pourra donc plus être prise par la Présidente dans ces matières. Elles devront être soumises à l'adoption du CA ou de la CFVU, selon les cas.**



## Journée de Pré-rentrée des L1

La journée de Pré-rentrée se déroulera en ligne sur le site « Bienvenue à UT Capitole ». Vidéos des intervenants enregistrées par le service CAM dès le 23 juin.

### Déroulement de la pré-rentrée

**A l'inscription** → Lien vers une **page Ksup** d'information : déroulé et programme de la pré-rentrée à distance qui aura lieu sur le « Bienvenue à UT Capitole »

### **Début septembre**

**site « Bienvenue à UT Capitole »** → **bandeau dédié à la pré-rentrée**

- discours de la Présidente Corinne Mascala
- discours VP Etudiant Mathias Salles
- liens vers les pages « pré-rentrée » de chaque licence

**Le 4 Septembre à 9h** → mise en ligne des vidéos :

- discours du doyen
- enseignant resp. pédagogique de la L1
- SUIO-IP
- scolarités (sessions Zoom enregistrées fin août)



# Questions et contributions diverses

- La DES suggère la confection d'une FAQ propre à chaque scolarité dans le cadre de la journée de prérentrée.

Le service Communication, alerte sur le fait que les FAQ sont certes lues, mais que les usagers sont friands d'information immédiates.

M JB Hébraud, évoque la possibilité d'un « chat », qui permettrait de voir l'ensemble des interactions, possibilité à déployer bien sur en fonction des ressources.

Dans un souci d'amélioration continue, il conviendra de faire un bilan de nos pratiques pendant l'urgence sanitaire.

- La DROP, précise qu'une note sur l'organisation des colloques sera produite pour la rentrée. Il est pour l'heure compliqué de programmer des colloques pour les directeurs de labos, aussi bon nombre d'entre eux songent à reporter ces manifestations au second semestre.
- Le SCREI informe que la FAQ relative aux mobilité 20/21 est réactualisée.

